



Fiche CTM – présentation du chantier relatif à la direction du numérique

Jeudi 14 février 2019

Le plan de transformation du ministère de l'intérieur, présenté lors du comité interministériel de transformation publique du 29 octobre 2018, inscrit le projet de la création d'une direction du numérique au cœur des enjeux de modernisation, d'amélioration et d'optimisation des fonctions transversales SIC du ministère.

Cette réforme sera d'envergure pour le ministère, à plusieurs titres :

- ✓ Elle concernera plus de **1300 ETP**, au moins trois services « maîtrises d'œuvre » étant amenés à revoir leurs modalités de travail et d'organisation avec la création de la DNUM (la DSIC au sein du secrétariat général, le ST(SD)² rattaché à la DGGN et à la DGPN, la PP) et trois opérateurs (l'ANTS, l'ANTAI et l'ANSC) ;
- ✓ Avec une dépense SIC de **près de 500 M€** hors agences en 2018, le Ministère de l'Intérieur figure parmi les trois principaux ministères soutenant un effort important en faveur des SIC avec le ministère des Armées et les ministères financiers. Par son volet budgétaire, le chantier de création de la DNUM impactera neuf programmes, la dépense SIC étant éclatée aujourd'hui au sein du budget du MI ; l'ensemble de ces ressources aura vocation à être **transféré sur un programme unique** ;
- ✓ **Toutes les directions métiers du MI** seront attentives à ce que les prestations délivrées par les services mutualisés permettent rapidement des améliorations des services numériques délivrés par la nouvelle entité.

1. Les objectifs de la création de la DNUM

La création d'une direction du numérique (DNUM) rattachée au secrétariat général du ministère poursuit trois objectifs stratégiques :

- Incarner et insuffler la **transformation numérique** dans l'ensemble des politiques publiques portées par le ministère de l'Intérieur, en étant force de proposition pour les métiers, en organisant le processus d'innovation, et en étant à l'écoute des besoins et des attentes des usagers ;
- Positionner le ministère parmi les acteurs ayant la **taille critique pour maîtriser totalement sa politique numérique**, et les moyens pour investir et offrir des services au bénéfice de l'ensemble des ministères ;

Ces trois objectifs stratégiques se déclinent en objectifs concrets pour la DNUM et orientent les travaux en cours :

- **Mettre à disposition des directions métiers les systèmes d'information nécessaires à leur activité opérationnelle**, selon les priorités et le délai qu'elles proposent et arbitrées par la gouvernance ministérielle ; En assurer la **qualité de service**, et **garantir la réactivité** exigée par la situation.

- **Rendre plus agile la conduite des projets structurants** concernant plusieurs périmètres, donc plusieurs programmes budgétaires.
- **Harmoniser les choix technologiques** et les architectures et améliorer l'efficacité de systèmes sensibles mais composés de briques pilotées par des acteurs multiples.
- Renforcer la **capacité d'innovation** et d'investissement du MI dans de nouvelles technologies en évitant les projets non coordonnés ayant le même objet.
- **Renforcer la solidarité ministérielle** en offrant les prestations d'équipes professionnelles à toutes les directions, même à celles qui ne disposent pas aujourd'hui de moyens propres.
- **Dégager des marges d'efficience et d'économie** en supprimant les doublons et les pertes d'énergie dans la gouvernance des acteurs.
- Offrir des **opportunités d'évolution et de développement des compétences** aux personnels affectés à la DNUM

2. Gouvernance du chantier, premiers résultats et feuille de route pour 2019

Dans le cadre du mandat qui a été confié au secrétariat général le 25 juillet 2018, les travaux de préfiguration de la future Direction du numérique ont été lancés dès l'automne et ont mobilisé l'ensemble des directions du ministère autour des instances de pilotage du projet – le comité stratégique du plan de transformation ministériel et le comité de préfiguration de la direction du numérique – et des groupes de travail en approfondissement de certaines thématiques (innovation, pilotage budgétaire, RH, hébergement / supervision / exploitation, réseaux).

Cette première phase de travaux a abouti à un séminaire impliquant les principaux responsables et cadres de la fonction numérique du ministère et représentant tous les métiers, les acteurs SIC et les agences.

Un premier schéma dégageant des blocs de compétence de la DNUM et une articulation avec les services SIC métiers qui perdureront a été soumis au comité stratégique du 16 janvier 2019.

Les deux premiers mois de l'année 2019 doivent désormais permettre d'approfondir les missions et le fonctionnement de l'ensemble des structures cibles et aboutir à une feuille de route partagée pour la suite de l'année afin de les mettre en œuvre, dans la perspective d'une DNUM opérationnelle au 1er janvier 2020. Le deuxième trimestre 2019 sera en particulier consacré à la déclinaison précise des modèles opérationnels cibles et leurs trajectoires de mise en œuvre.

Les travaux prendront par ailleurs en compte plusieurs **principes directeurs** :

- La volonté d'apporter aux agents concernés une **visibilité sur la trajectoire** de création de la direction du numérique **et les modalités d'accompagnement** qui seront mises en place,

- l'anticipation des principales échéances de la **préparation du PLF 2020** et donc une visibilité dès le mois de mars sur l'architecture budgétaire cible et le périmètre des crédits,
- la **préparation des fiches de poste** et la prise en compte des modalités d'affectation et de leurs calendriers,
- La nécessité de conserver, dans les modalités de gouvernance et les modes de fonctionnement qui seront proposés, **agilité et réactivité** dans leurs mises en œuvre ainsi qu'un fort ancrage avec la réalité et les exigences des métiers.

Une information régulière des agents et des représentants syndicaux sur les travaux et le respect de ces principes directeurs est prévue, à chaque étape décisionnelle permettant de configurer l'organisation cible.